

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 FEVRIER 2022

Date de convocation : 16 février 2022
Lieu de la séance : salle des fêtes de Damery

Président de séance : Régis COUTANT

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de votants : 66

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Thérèse LEBRUN-DAVID, Anne-Marie SIMON suppléant remplaçant Jean-Claude SIMON, Cécile OESLICK, Maryse MINOT, Alexandra HACHET, Maryline VUIBLET, Christine METEYER, Catherine FONTANESI, Marie-Line CHARPENTIER, Marie-Louise TONON, Odile LEMAIRE, Christiane FOURNY, Sylvie GUENET-NANSOT, Sylvie PIETREMENT et Corinne DÉPAUX.

MM. Xavier CARTON, Denis MOREAUX, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Jacques CONSTANTINIDI, Laurent COUVREUR, Laurent GROSDIDIER, José PIERLOT, Renaud SYMCZYK, Gérard GUYARD, Jean-François MOUSSY, Jacky BOCHET, Jacky GRANDREMY, Sylvain BIZZOCCHI, Régis COUTANT, Michel COURTEAUX, Jean-Luc TARATUTA, Philippe DUMONT, Xavier DUVAT, Michel LORIOT, Freddy LECACHEUR, Christophe PETIT, Bernard LHERMITE suppléant remplaçant Olivier MEUNIER, Bernard LISCH, Didier DÉPIT, Christophe CHATELAIN, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Patrick ACKER, Denis CASTERS, André VARLET, Olivier HUOT, Jean-Claude BUCQUET, Pierre LANGLOIS, Didier POUPINEL-DESCAMBRES, Guillaume GUERRE et Fabrice REMY suppléant remplaçant David COUTELAS.

Étaient représentés :

Mme Sandrine MIGNON-GROSJEAN donne pouvoir à Mme Maryse MINOT

M. Yves PUNTEL donne pouvoir à Mme Maryse MINOT

Mme Isabelle MICHELET donne pouvoir à M. Philippe DUMONT

M. Christian BRUYEN donne pouvoir à Mme Alexandra HACHET

M. Ludovic WELCHE donne pouvoir à Mme Alexandra HACHET

M. Yann THOMAS donne pouvoir à M. Xavier DUVAT

Mme Brigitte AUBERT donne pouvoir à M. Christophe PETIT

M. Fabrice HUBERT donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT

M. Frédéric POMMELET donne pouvoir à M. Freddy LECACHEUR

M. Benoît BOUDÉ donne pouvoir à M. Olivier VEAUX

M. Patrick THIBault donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT.

Étaient excusés les titulaires suivants : Mme Pauline ACCARIÉS, MM. Maurice LOMBARD, Jean-Claude SIMON, Olivier MEUNIER, Stéphane BOULANT et David COUTELAS.

Étaient absents les titulaires suivants : Mmes Francine PICAUVET, Céline MEUNIER et M. Patrick BREUL.

Secrétaire de séance : Mme Maryline VUIBLET.

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2022 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

**22-015. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT.
DEFINITION DES CONTOURS DU FUTUR DISPOSITIF.**

Rapporteur : Sylvie GUENET-NANSOT

Le Conseil décide de s'engager dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat selon les orientations proposées par le comité de pilotage opérationnel. Il sollicite une aide financière auprès de l'Etat et de la Région Grand Est pour la mise en œuvre de ce dispositif, et autorise le Président à initier une consultation, selon une procédure adaptée, pour le suivi-animation de la future opération.

Adopté à l'unanimité.

**22-016. DEVELOPPEMENT DU TOURISME INSOLITE.
LAUREAT DE L'APPEL A PROJETS 2021.**

Rapporteur : José PIERLOT

Le Conseil prend acte de la décision du jury de soutenir, dans le cadre de l'appel à projets 2021 relatif au développement du tourisme insolite, à hauteur de 5 000 euros, le projet de la SCI TML, ayant le nom commercial « Le Temps d'Une Bulle », sur la commune de Cormoyeux, avec la création d'hébergements dans des tonneaux nordiques.

Adopté à l'unanimité.

**22-017. DEVELOPPEMENT DU TOURISME INSOLITE.
RENOUVELLEMENT DE L'APPEL A PROJETS.**

Rapporteur : José PIERLOT

Le Conseil décide de poursuivre l'élan initié par la 1^{ère} édition de l'appel à projets « Hébergement insolite » en renouvelant le dispositif de soutien, pour l'année 2022. Cette aide sera versée, dans la limite de deux dossiers, sous la forme d'une subvention d'investissement forfaitaire de 5 000 € par lauréat.

Adopté à l'unanimité.

**22-018. ETUDE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE.
ATTRIBUTION DU MARCHÉ.**

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Le Conseil accepte de confier le marché d'une étude « diagnostic et prospective des besoins ; scenarii et programmation », relative à l'accueil scolaire et périscolaire sur l'ensemble du territoire, au groupement KPMG Expertise et Conseil SAS / A2MO pour la somme de 51 625,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**22-019. REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION DE SAINT MARTIN D'ABLOIS.
AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre du marché relatif aux travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Saint Martin d'Ablois, attribué à l'entreprise SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES, pour un montant de 285 600,00 € HT, le Conseil accepte l'avenant n°1 au dit contrat, pour un montant de 5 872,50 € HT, qui vise à prendre en compte :

- la pose d'un disconnecteur et la reprise du branchement AEP en entrée de la STEP,
- le remplacement de la conduite d'arrivée des boues dans le silo,
- la création d'un passage de câble dans l'ouvrage de pré-traitement,

fixant ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 291 472,50 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**22-020. CREATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT ROUTE DE MONTBAYEN A SAINT MARTIN D'ABLOIS.
ACQUISITION DE PARCELLE.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre du projet de mise en place d'un poste de refoulement route de Montbayen à Saint Martin d'Ablois, le Conseil décide d'acquérir, auprès de M. LALOUELLE Hervé, pour la somme de 7,5 € du m², soit un total de 1 275 €, la parcelle, sise Lieu-dit « le fond du ruisseau » à Saint Martin d'Ablois, cadastrée section AK 265, pour une superficie totale de 1a 70ca.

Adopté à l'unanimité.

**22-021. REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT A LE BAIZIL.
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre de la réhabilitation du système d'assainissement à Le Baizil, le Conseil accepte de confier le marché à l'entreprise ARTELIA VILLE ET TRANSPORT, pour un montant estimatif de 58 710,00 € HT, se décomposant de la façon suivante :

- Volet Station d'épuration
 - forfait de 8 190,00 € HT pour les éléments de mission AVP et PRO
 - et un taux de rémunération de 2,80 % pour les éléments de mission ACT / VISA / DET / AOR, soit un montant prévisionnel de 11 760,00 € HT.
- Volet Réseaux
 - forfait de 10 035,00 € HT pour les éléments de mission AVP et PRO
 - et un taux de rémunération de 2,50 % pour les éléments de mission ACT / VISA / DET / AOR, soit un montant prévisionnel de 16 725,00 € HT.

- Volet Etudes complémentaires (topographiques, géotechniques, SPS, Dossier Loi sur l'Eau, ...)
- forfait de 12 000,00 € HT

Adopté à l'unanimité.

**22-022. PROGRAMME PLURIANNUEL DE SIGNALISATION HORIZONTALE.
ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre de la réalisation d'un programme pluriannuel de signalisation horizontale (peintures routières) sur l'ensemble du territoire communautaire, le Conseil accepte de confier l'accord cadre mono-attributaire à l'entreprise T1, pour un montant annuel maximum de 100 000 € HT, avec l'option consistant en la mise à disposition d'un outil informatique de suivi des interventions et de gestion patrimoniale du marquage routier, pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois.

Adopté à l'unanimité.

**22-023. AMENAGEMENT VRD, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COUR NOTRE DAME A DAMERY.
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD, eau potable et assainissement des eaux usées et des eaux pluviales cour Notre Dame à Damery, le Conseil accepte de confier le marché à l'entreprise SRTP pour la somme de 177 175,85 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**22-024. AMENAGEMENTS DE LA RUE ST AMAND (RD45) A COIZARD-JOCHES ET DE LA RUE DE MONTMORT (RD14) A
CORRIBERT.
LANCEMENT DE CONSULTATION POUR MAITRISE D'OEUVRE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement rue Saint Amand (RD45) à Joches et rue de Montmort (RD14) à Corribert, à réaliser de façon conjointe avec ceux du Département, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour les missions de maîtrise d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

**22-025. BUDGET GENERAL 94900 - REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS EN LIEN AVEC LES
CREANCES IMPAYEES - INSCRIPTIONS COMPTABLES.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil accepte la constitution d'une reprise sur provision de 73 054,80 € en lien avec les créances impayées relatives aux cantines, services périscolaires et loyers.

Adopté à l'unanimité.

**22-026. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 94902 - REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES
EXCEPTIONNELS EN LIEN AVEC LES CREANCES IMPAYEES - INSCRIPTIONS COMPTABLES.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil accepte la constitution d'une reprise sur provision de 99 585,91 €.

Adopté à l'unanimité.

**22-027. BUDGET EAU POTABLE 94903 - REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS EN LIEN
AVEC LES CREANCES IMPAYEES - INSCRIPTIONS COMPTABLES.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil accepte la constitution d'une reprise sur provision de 23 509,39 €.

Adopté à l'unanimité.

**22-028. BUDGET SPANC 94905 - REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS EN LIEN AVEC LES
CREANCES IMPAYEES - INSCRIPTIONS COMPTABLES.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil accepte la constitution d'une reprise sur provision de 3 061,82 €.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h30.

Vu pour être affiché le 1^{er} mars 2022, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,

Le Président, Régis COUTANT

